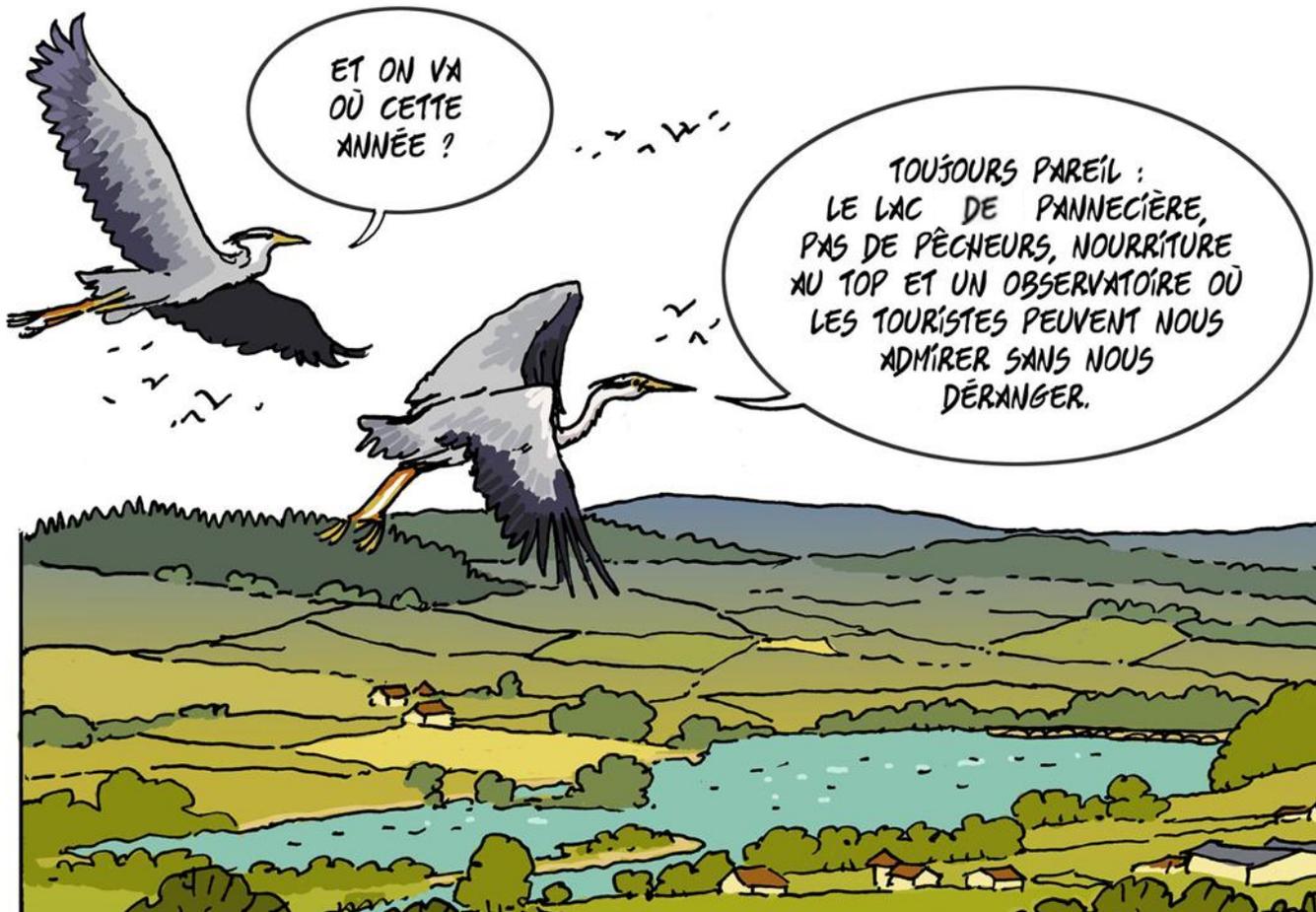


Nature Nièvre

Le petit lac de Pannecièrre



Modeste voisin du grand lac réservoir de Pannecièrre, le petit lac nivernais est le théâtre d'un ballet d'oiseaux aquatiques à portée de jumelles.

● Quel est le profil du petit lac de Pannecièrre ?

D'une superficie de 24 hectares, il est implanté sur la commune de Montigny-en-Morvan, dans la Nièvre, et représente un bel intérêt paysager. Il a pour fonction de tamponner les variations de

débit occasionnées par les lâchers d'eau du barrage de production hydroélectrique de Pannecièrre qui est localisé en amont. Le concessionnaire EDF collabore avec le Parc naturel régional (PNR) du Morvan et le Département pour la valorisation de son patrimoine naturel et son aménagement à destination du public. Ainsi, 3,5 hectares du lac sont classés parmi les Espaces naturels sensibles (ENS) du département, des sites qui font l'objet d'une

attention particulière pour la richesse que représentent leurs milieux et les espèces qu'ils abritent. Le lac est interdit à la pêche et il n'est pas possible d'en parcourir le tour, ce qui contribue à la quiétude des lieux. C'est d'ailleurs l'un des rares lacs du Morvan à posséder une ceinture de végétation, composée principalement de saulaies et de roselières.

● Quelle biodiversité peut-on y découvrir ?

Dans les fossés humides en bordure, on rencontre "l'Impatiente ne-me-touchez-pas", une balsamine aux fleurs jaunes régionalement protégée. Le lac constitue un lieu d'accueil pour plus de 50 espèces d'oiseaux, qui varient au fil des saisons entre hivernantes, nicheuses ou en halte migratoire. Parmi les sédentaires, la foulque macroule, le héron cendré, la poule d'eau et le cygne tuberculé peuvent être appréciés tout au long de l'année

Pour en savoir plus ►

● Une visite guidée

La prochaine visite guidée de cet été est : "L'aurore au petit lac de Pannecièrre", mardi 20 août de 7 heures à 9 h 30.

Tarif : 3 € par personne, gratuit pour les enfants de moins de 8 ans. Inscription obligatoire par téléphone au 03 86 78 79 57 ou par mail : contact@parcdumorvan.org

par les promeneurs. Ceux-ci peuvent aussi reconnaître des espèces moins connues comme le fuligule milouin et le fuligule morillon, des canards. Un observatoire ornithologique équipé d'un panneau pédagogique pour différencier les espèces offre à chacun la possibilité de faire leur connaissance.

● Comment visiter le site ?

Depuis le parking situé à environ 4 kilomètres du village sur la RD 232, il suffit de suivre le sentier sur pilotis sur une centaine de mètres pour atteindre l'observatoire en toute autonomie. Il faut simplement veiller à ne pas s'y aventurer en cas de crue, car l'eau peut monter très rapidement. Le conseil départemental de la Nièvre propose régulièrement des sorties sur inscription, annoncées dans son "Agenda nature" disponible sur le web. Fin août, une balade à l'aurore (*lire par ailleurs*) animée par le PNR du Morvan permettra de s'initier à l'ornithologie.

► Partenariat

Cette page est réalisée en partenariat avec l'association fédératrice Bourgogne Franche-Comté Nature, association rassemblant 26 structures ayant trait à la biodiversité. Une coopération nécessaire afin de mieux « transmettre pour préserver ».

► Crédits

Coordination : Daniel Sirugue, rédacteur en chef de *Bourgogne Franche-Comté Nature* et directeur de la SHNA-OFAB. Illustration : Daniel Alexandre. Rédaction : Alice Despinoy avec la collaboration de Blandine Delaporte et Sophie de Champsavin.

Paroles d'expertes



Blandine Delaporte ●

« Le sentier et son observatoire sont labellisés Tourisme et Handicaps et trouvent leur public, puisque plus de 8 000 visiteurs ont été dénombrés en 2022. Créé en 2008, l'équipement a été restauré en 2023 en répondant à la volonté départementale de s'inscrire harmonieusement au sein des Espaces naturels sensibles (ENS) pour respecter sa fragilité. Conçu par des entreprises locales, il est essentiellement composé de bois lui aussi local – acacia, pin douglas et chêne – qui n'a pas subi de traitement chimique pour sa conservation. En fin de vie, les maté-

riaux pourront être recyclés. Le budget de 120 000 € a été financé à parts égales par le Département et par l'État grâce au plan de relance France Relance. L'entretien du site, mené dans la philosophie d'un ENS, est assuré par l'ESAT de Montsauche-les-Settons. »

Blandine Delaporte ●

1^{re} vice-présidente en charge des transitions, du fonds d'innovation, d'investissement territorial et du dialogue avec les habitants

Sophie de Champsavin ●

Cheffe du service patrimoine naturel du conseil départemental de la Nièvre



Sophie de Champsavin ●